

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Numéro de permis			Date d'inspection		
SABRINA DAMBOISE	2019283			Le 27 juillet 2020			
Nom de l'établissement	l				Numéro de	e téléphone	
Garderie chez Sabrina			(506) 445-1180				
Adresse				I			
190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E	1B8						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	-		imite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.		10(7)		27 juil. 2020		27 juil. 2020	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi S permis en fonction de l'aire de jeu extérieur et l'article 28( *Ne pas mélanger les enfants en bas âge avec les 2-12 a *Ne pas oublier de raclé chaque semaine la surface prote	3)a. ıns.	a pe	tite enfa	nce et	ses règlem	nents sur les	
original signé par Pascale Dumont-Levesque		Le 27 juillet 2020					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate		•			
original signé par Sabrina Damboise			Le	27 juil	let 2020		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate					